



D.2019.10.16.8.6

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 16 Octobre 2019

8 – AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIERES**8.6 – Foncier : Acquisition d'un terrain à la Ville de Toulouse pour la réalisation du parc relais de Basso Cambo**

L'an deux mille dix-neuf, le seize octobre à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard		X (M. Bacou)	
AUJOLAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire		X (M. Chollet)	
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard		X (M. Del Borrello à/c du point 2)	X (jusqu'au point 1.8)
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre		X (M. Aujoulat)	
TRAVAL-MICHELET Karine		X (M. Grass)	
SICOVAL			
AREVALO Henri			X
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline	X		
SUAUD Thierry		X (Mme Rouchon)	

Par délibération n° D.2019.04.10.9.4 du 10 Avril 2019, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine a approuvé l'acquisition, à l'euro symbolique, de parcelles auprès de la Ville de Toulouse pour réaliser le futur parc relais en élévation de Basso Cambo, pour une superficie approximative de 2 800 m² sous réserve d'arpentage.

Le document modificatif de parcellaire cadastral, établi par le cabinet de Géomètre, GEOFIT EXPERT a précisé l'emprise foncière concernée qui est constituée des parties des parcelles suivantes :

842 BO 66a : 198 m² - 842 BO 67c : 175 m² - 842 BO 81e : 1 185 m² - 842 BO 82g : 75 m² - 842 BO 108i : 138 m² - 842 BO 110k : 227 m² - 842 BO 255m : 1 006 m² - 842 BO DPo : 25 m².
Soit une superficie de 3 029 m².

Le SMTC utilise actuellement une partie de cette emprise comme parking des usagers du métro dans le cadre d'une autorisation d'occupation temporaire.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver cette acquisition qui, pour la partie de l'emprise utilisée actuellement comme parking, aura lieu dans les conditions de l'article L3112-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (autorisant la cession d'un bien sans déclassement du domaine public), la totalité de l'emprise de la parcelle acquise étant destinée à la construction par le SMTC du parking silo destiné à accueillir sur cinq de ses six niveaux les usagers des transports en commun desservant le site de BASSO CAMBO.

De plus, Il est rappelé que la société retenue par la Ville de TOULOUSE suite à l'appel à projet entend édifier sur les parcelles voisines un immeuble de bureau qui sera connecté au sixième et dernier niveau du parking relai à édifier par le SMTC au moyen d'une passerelle.

Par conséquent, lors de l'acte d'acquisition de l'emprise du parking relai, sera constituée une servitude d'ancrage et d'appui au profit des parcelles d'emprise du projet de construction de l'immeuble de bureau et grevant la parcelle d'emprise du parking relai à édifier par le SMTC.

.....
Le Comité Syndical :

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE l'acquisition des parties de parcelles à détacher des parcelles cadastrées Toulouse 842 BO 66a, BO 67, BO 81e, BO 82g, BO 108i, BO 110k, BO 255m, BO DPo pour une superficie de 3029 m², à l'euro symbolique et la constitution de la servitude d'ancrage et d'appui précédemment décrite

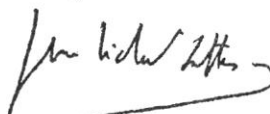
ARTICLE 2 : AUTORISE son Président à signer l'acte correspondant ainsi que tous les documents concernant ce dossier.

ARTICLE 3 : DIT que la dépense en résultant sera inscrite au budget du SMTC à l'article 2111

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES



D.2019.04.10.9.4

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 10 Avril 2019

9 - AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIERES**9.4 - Foncier : Acquisition d'un terrain à la Ville de Toulouse pour la réalisation du parc relais de Basso Cambo**

L'an deux mille dix-neuf, le dix avril à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X	X M.Guyot (a/c du point 6.1)	
AUJOULAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire		X (M. Aujoulat)	
CHOLLET François		X (M. Briand)	
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X		
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine		X (M. Grass)	
SICOVAL			
AREVALO Henri	X (a/c du point 2.3)		X (jusqu'au point 2.2)
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline	X		
SUAUD Thierry		X (Mme Rouchon)	

Dans le cadre du développement des parcs relais, le SMTC envisage de renforcer le pôle de Basso Cambo en réalisant un parking à proximité de la station de métro en cohérence avec le projet urbain aménagé par Toulouse Métropole.

Le futur ouvrage, qui permettra d'augmenter la capacité de stationnement du parc relais et celle de la gare bus, aura un niveau de fonctionnalités élevé en développant aussi la mixité d'usage du pôle d'échange.

Ce nouveau parc relais, qui sera construit en élévation, sera implanté sur le parking actuel de Basso Cambo appartenant au domaine public de la Ville de Toulouse.

L'occupation du parking existant est régie par la convention du domaine public de la Ville Toulouse depuis le début de la réalisation de la ligne A du métro.

Toutefois, la Ville de Toulouse se propose de céder au SMTC des parties de parcelles concernées par le futur parc relais en élévation.

Ces parties de parcelles sont à détacher des parcelles cadastrées Toulouse 842 BO 66, 842 BO 67, 842 BO 81, 842 BO 82, 842 BO 108, 842 BO 110, 842 BO 246 et du domaine public non cadastré pour une superficie totale approximative de 2 800 m², sous réserve d'arpentage.

A titre exceptionnel, la Ville de Toulouse accepte de céder ces parcelles à l'euro symbolique.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver cette acquisition.

Le Comité Syndical :

Entendu l'exposé de Monsieur le Président :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE l'acquisition des parties de parcelles à détacher des parcelles cadastrées Toulouse 842 BO 66, 842 BO 67, 842 BO 81, 842 BO 82, 842 BO 108, 842 BO 110, 842 BO 246 et du domaine public non cadastré pour une superficie totale approximative de 2 800 m², sous réserve d'arpentage, à l'euro symbolique.

ARTICLE 2 : AUTORISE son Président à signer l'acte correspondant ainsi que tous les documents concernant ce dossier.

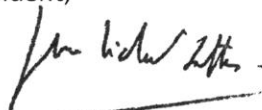
ARTICLE 3 : DIT que la dépense en résultant sera inscrite au budget du SMTC à l'article 2111.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES

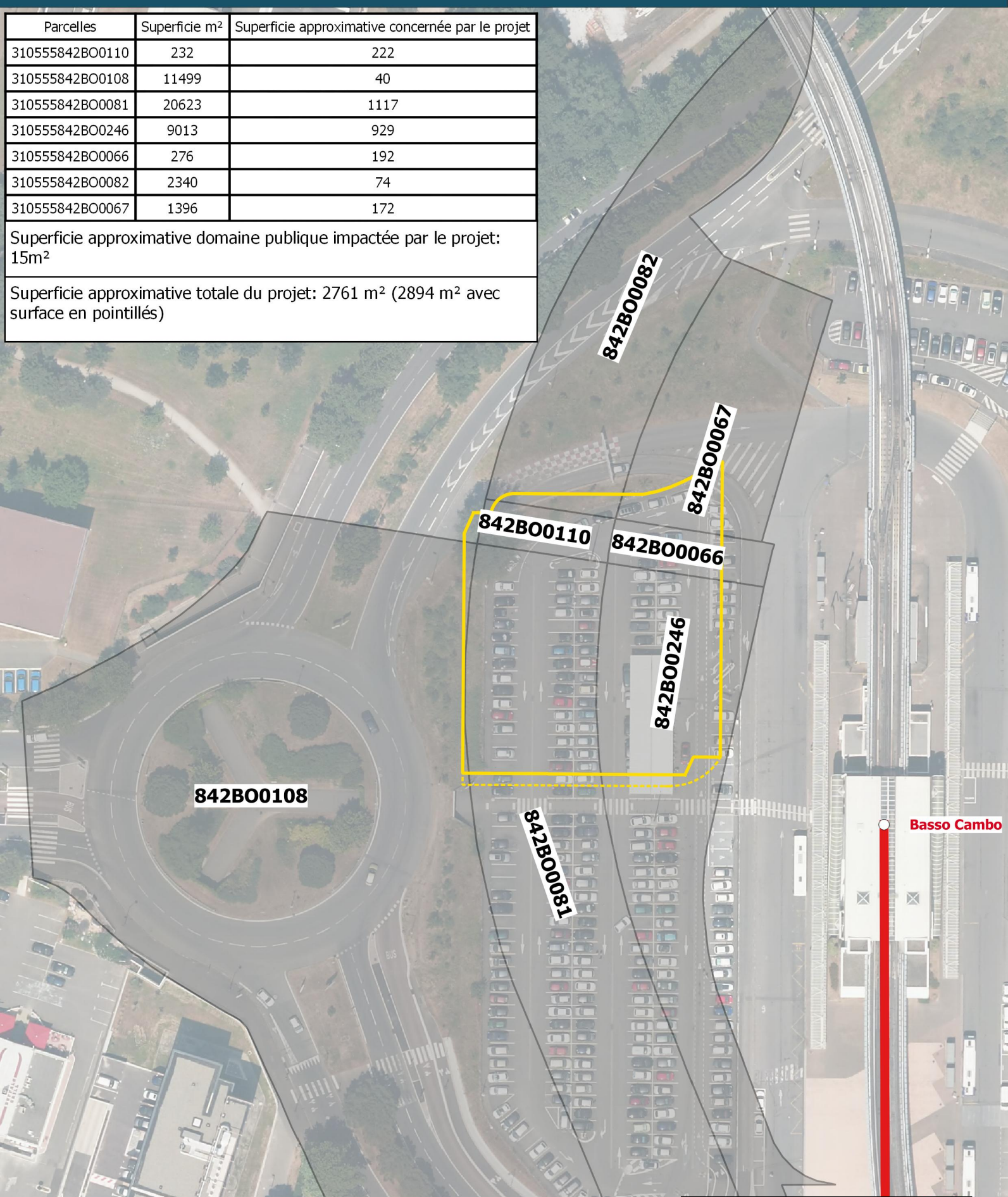
Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20190018-20190010-8-4D-DE Date de télétransmission : 18/00/2019 Date de réception préfecture : 18/00/2019
--

Parcelles cadastrales P+R Basso Cambo

Parcelles	Superficie m ²	Superficie approximative concernée par le projet
310555842BO0110	232	222
310555842BO0108	11499	40
310555842BO0081	20623	1117
310555842BO0246	9013	929
310555842BO0066	276	192
310555842BO0082	2340	74
310555842BO0067	1396	172

Superficie approximative domaine public impactée par le projet: 15m²

Superficie approximative totale du projet: 2761 m² (2894 m² avec surface en pointillés)



842BO0108

842BO0082

842BO0067

842BO0110

842BO0066

842BO0246

842BO0081

Basso Cambo

Parcelles cadastrales

stations métro

limites P+R

ligne A



0 10 m

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20190018-20190016-8-4D-
Source: Ortho TM 2013
Date de réception: 18/09/2019
Date de réception préfecture: 18/09/2019

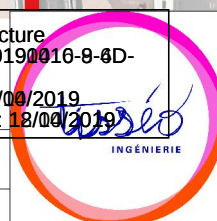
Source: Ortho TM 2013

Date de réception: 18/09/2019

Date de réception préfecture: 18/09/2019

Établi par: christelle.vigneau

Date: 07-03-2019



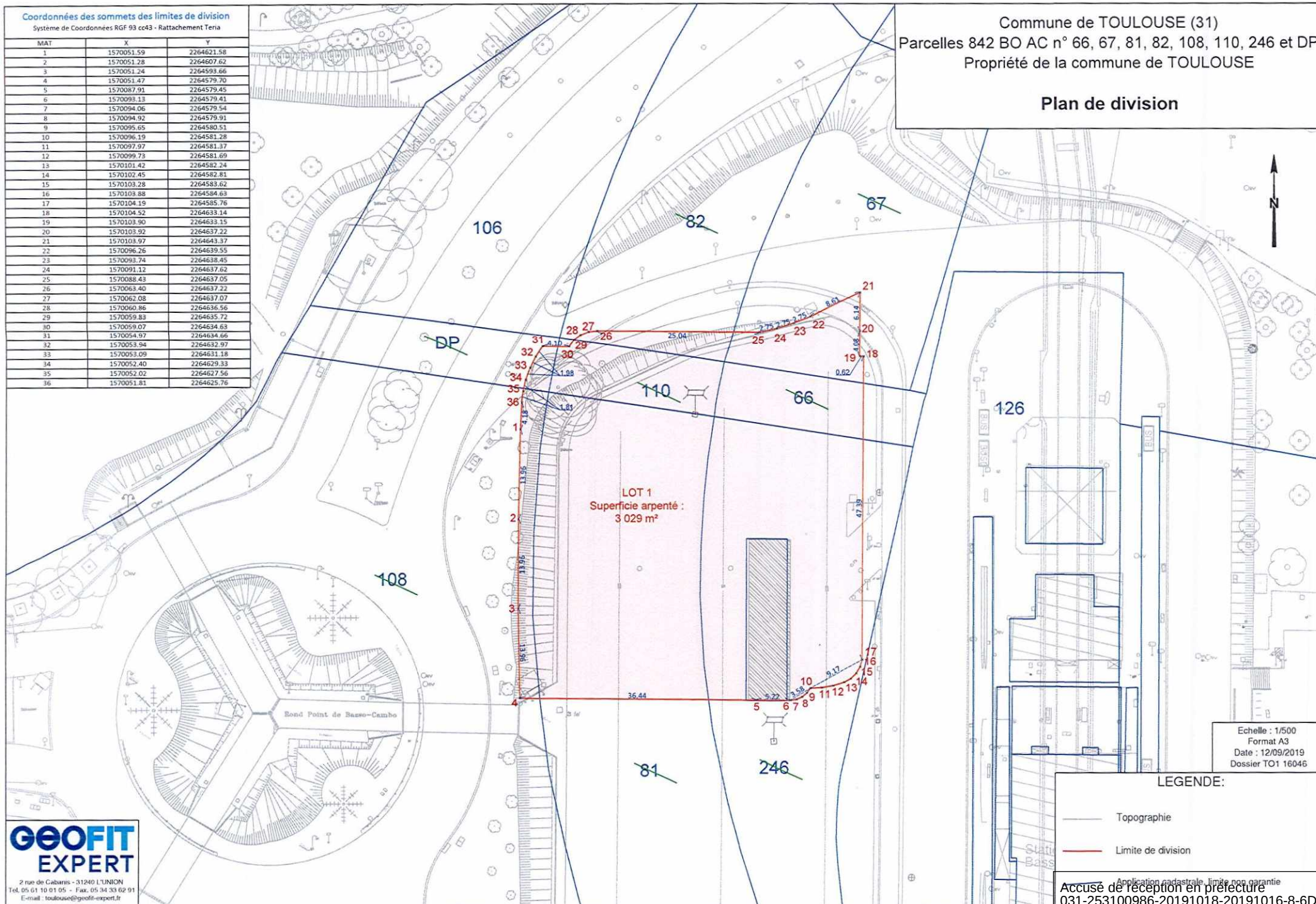
Coordonnées des sommets des limites de division

Système de Coordonnées RGF 93 cc43 - Rattachement Teria

MAT	X	Y
1	1570051.59	2264621.58
2	1570051.28	2264607.62
3	1570051.24	2264593.66
4	1570051.47	2264579.70
5	1570087.91	2264579.45
6	1570093.13	2264579.41
7	1570094.06	2264579.54
8	1570094.92	2264579.91
9	1570095.65	2264580.51
10	1570096.19	2264581.28
11	1570097.97	2264581.37
12	1570099.73	2264581.69
13	1570101.42	2264582.24
14	1570102.45	2264582.81
15	1570103.28	2264583.62
16	1570103.88	2264584.63
17	1570104.19	2264585.76
18	1570104.52	2264633.14
19	1570103.90	2264633.15
20	1570103.92	2264637.22
21	1570103.97	2264643.37
22	1570096.26	2264639.55
23	1570093.74	2264638.45
24	1570091.12	2264637.62
25	1570088.43	2264637.05
26	1570063.40	2264637.22
27	1570062.08	2264637.07
28	1570060.86	2264636.56
29	1570059.83	2264635.72
30	1570059.07	2264634.63
31	1570054.97	2264634.66
32	1570053.94	2264632.97
33	1570053.09	2264631.18
34	1570052.40	2264629.33
35	1570052.02	2264627.56
36	1570051.81	2264625.76

Commune de TOULOUSE (31)
Parcelles 842 BO AC n° 66, 67, 81, 82, 108, 110, 246 et DP
Propriété de la commune de TOULOUSE

Plan de division



Echelle : 1/500
Format A3
Date : 12/09/2019
Dossier TO1 16046

LEGENDE:

- Topographie
- Limite de division

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20191018-20191016-8-6D-DE
Date de télétransmission : 18/10/2019
Date de réception préfecture : 18/10/2019

GEOFIT
EXPERT

2 rue de Cabanis - 31240 L'UNION
Tél. 05 61 10 01 05 - Fax. 05 34 33 62 91
E-mail : toulouse@geofit-expert.fr